

ce qui concerne la gouvernance et les droits de la personne, y compris la promotion de l'égalité entre les sexes. Ce projet, mis en œuvre par Journalistes pour les droits humains, a contribué à lever le voile sur un cas de corruption dans le système d'éducation en Sierra Leone, et a facilité le dialogue sur les droits de la personne entre les décideurs, les membres de la société civile et les médias, dans le cadre de forums communautaires.

Les partis politiques jouent également un rôle essentiel dans la démocratie, y compris en communiquant les préoccupations des électeurs, en regroupant les intérêts électoraux et en facilitant la participation citoyenne. En 2013-2014, en Birmanie, le MAECD a renforcé les compétences pratiques de l'administration locale et des groupes de la société civile afin de favoriser leurs interactions par la facilitation, la négociation et l'établissement de partenariats, et ce, pour que les acteurs locaux soient mieux à même de préserver la paix et de faire progresser les processus démocratiques. Le Ministère a également permis aux différents intervenants en Birmanie de mieux connaître certaines questions, en l'occurrence la décentralisation, la démocratie ainsi que les relations entre civils et militaires, tout en améliorant les capacités organisationnelles des partis politiques pour qu'ils représentent plus efficacement leurs électeurs.

DROITS DE LA PERSONNE

Les droits de la personne constituent un élément intrinsèque de la démocratie, y compris la liberté d'expression, la liberté de réunion et liberté d'association. Afin d'assurer le respect des droits de la personne, ceux-ci doivent être enchâssés dans un cadre juridique en vertu duquel tous sont égaux devant la loi et ont droit à une égale protection de la loi. Pour arriver à promouvoir et à protéger les droits de la personne, il est nécessaire de renforcer les pratiques et les institutions non officielles servant à résoudre les différends. Le Canada fait la promotion des droits de la personne en améliorant la capacité des citoyens de revendiquer leurs droits et en renforçant les institutions et les processus liés aux droits de la personne.

Par exemple, le soutien qu'a fourni le MAECD à la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan (CIDHA), en 2013, a contribué à offrir de la formation sur les droits de la personne au gouvernement, à l'armée, à la police nationale, aux institutions judiciaires ainsi qu'à différentes écoles. Ce soutien a également permis d'appuyer la priorité accordée par la CIDHA à la promotion des droits des femmes, des enfants et d'autres groupes vulnérables.

Au Sri Lanka, le MAECD a aidé le ministère des Langues nationales et de l'Intégration sociale à élaborer sa feuille de route, laquelle était l'une des principales recommandations du rapport de 2011 de la Commission sur les leçons tirées et la réconciliation. Cette feuille de route a par ailleurs abouti à la mise en œuvre d'une politique sur les langues officielles à l'échelle du gouvernement.

PROGRAMME DU TRAVAIL : TENIR COMPTE DES ASPECTS LIÉS AU TRAVAIL DE L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE ET DES ÉCHANGES COMMERCIAUX



© MAECD/Nick Westner/Vietnam

Travail Canada, par l'entremise de son Programme du travail, négocie et administre les accords de coopération dans le domaine du travail (ACT) du Canada, lesquels sont conclus parallèlement aux accords de libre-échange. Les signataires des ACT s'engagent à protéger les droits fondamentaux des travailleurs reconnus à l'échelle internationale, et à faire appliquer le droit du travail à l'échelle nationale. Les ACT servent également à améliorer les conditions de travail et le niveau de vie dans les pays signataires. Ils garantissent par ailleurs une concurrence équitable à l'industrie canadienne à l'ère de la mondialisation. Les ACT les plus récents signés par le Canada prévoient des mécanismes permettant de recevoir des plaintes et d'enquêter sur celles-ci, et d'imposer des sanctions lorsque cela est justifié.

Outre la négociation et l'administration des ACT, le Programme du travail apporte une assistance technique aux pays en développement comme la Jordanie, le Vietnam et le Costa Rica. Par l'entremise de cette assistance technique, le Canada veut renforcer les institutions de gouvernance démocratique, promouvoir la croissance économique dans le respect des droits des travailleurs et améliorer les conditions de travail dans les pays partenaires.

En 2013-2014, le gouvernement du Canada a également offert un soutien à l'Organisation internationale du travail (OIT) pour la mise en œuvre d'un projet en Jordanie. Ce projet a permis de renforcer la capacité du ministère jordanien du Travail de promouvoir la conformité des lois nationales avec les normes internationales du travail sur la liberté d'association et le droit de négociation collective, ainsi que d'éliminer les pratiques discriminatoires liées à l'emploi et aux conditions de travail.